

Sujet zéro n° 3 : Le rôle de l'État dans l'économie : l'exemple du plan vélo

1^{re} partie : Exploitation du dossier documentaire

1. Sur votre copie, résumez en 8 à 10 lignes les idées principales du document 1.

Le document 1 est une **infographie** qui montre un **état des lieux et les perspectives de l'économie du vélo en 2020**. Les données sont issues de **l'ADEME**, agence de transition écologique et établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique, de **l'ES** et de la recherche et innovation et repris par le site **le Rouquinirole.com**. **Le logo république française atteste de la fiabilité des infos**.

Constat chiffré de l'équipement de vélo en France, de son utilisation, quotidienne et touristique et du marché français de construction de vélo.

La filière du vélo est en **forte croissance**. **Le marché du vélo à Assistance électrique est un marché à fort potentiel (chiffres)**. **Utilisé en ville et par les cadres, l'utilisation du vélo est en diminution dans les campagnes et banlieues, chez les ouvriers et les jeunes**.

La part modale du vélo dans les transports est en 2020 de 5 %. L'objectif à atteindre est **de 9 % en 2024**. Cet objectif peut être atteint grâce à des investissements dédiés, la réalisation d'aménagement cyclable adapté et en construisant un **écosystème du vélo adapté**.

2. À l'aide de vos connaissances, repérez les idées principales des documents 2 et 3 en complétant le tableau de l'annexe 1 (à rendre avec votre copie).

Annexe 1 : grille d'analyse des documents 2 et 3
(à rendre avec votre copie)

DOCUMENT 2	L'article issu de « ecologie-solaire.gouv.fr » reprend les 4 objectifs de la Loi d'orientation des mobilités adoptée le 19/10/2019. L'article n'est pas daté mais on peut facilement imaginer que sa date est postérieure à l'adoption de la loi. Les 4 objectifs principaux sont : ▪ Sortir de la dépendance automobile en favorisant l'utilisation du vélo et le covoiturage, ▪ Accélérer l'augmentation des nouvelles mobilités grâce au forfait mobilité durable, par ex. ▪ Réussir la transition écologique, (véhicule électrique, plan vélo, et développement de zone à faible émission), ▪ Investir dans les infrastructures du transport avec la remise en état des réseaux routiers et ferroviaires, entre autres.
DOCUMENT 3	L'article intitulé « Plan vélo : des mesures concrètes pour faciliter l'usage du vélo » est issu du site www.ecologie.gouv.fr, daté du 16 février 2021. Pas d'auteur, mais source gouvernementale. L'idée principale du document est le lancement du plan vélo par le gouvernement pour permettre au vélo de devenir un moyen de transport quotidien ou occasionnel adapté aux déplacements des usagers. Ce plan est décliné en 5 mesures phares : ▪ Mise en place de « coup de pouce vélo » pour la prise en charge de réparation, des formations et places de stationnement dédiées (60 millions d'euros), ▪ Forfait mobilité durable : prise en charge des frais de déplacement par les entreprises pour les salariés qui utilisent le vélo ou le covoiturage (à hauteur de 500 euros/salariés/an pour entreprises privées et 200 pour FP), ▪ Lancement de l'académie des métiers du vélo : formation de mécaniciens vélos (500 mécaniciens par an), ▪ Création de nouvelles voies de circulation pour les cyclistes mises en place par les collectivités territoriales et soutenue par le gouvernement. ▪ Lancement du mai à vélo.

Proposition de corrigé

3. À l'aide des documents et de vos connaissances, répondez sur votre copie aux questions suivantes:

- 3.1-Quels sont les enjeux de l'engagement de l'État pour la filière vélo?
- 3.2-Dans quelle mesure la loi d'orientation des mobilités (LOM) s'inscrit-elle dans la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)?

*3.1 – L'état a une fonction économique. Quand l'état s'engage pour la filière vélo, il est dans une fonction économique de type allocation de ressources. Grâce à son soutien à la filière vélo, les investissements et les politiques conduites en sa faveur, l'état fait de la filière française de construction de vélo un leader économique sur le marché national et international, favorise la création d'emplois (mécaniciens vélos) mais également participe à la transition écologique du pays.
(Accepter l'argument de la santé des citoyens).*

3.2- La Responsabilité Sociétale des Entreprises désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

La loi d'orientation des mobilités favorise la mobilité des personnes handicapées.

La création du forfait mobilité durable dont peut s'emparer l'entreprise développe le covoiturage et l'utilisation du vélo.

Toutes ces mesures de la LOM s'inscrivent dans une démarche RSE.

2ème partie : écrit structuré

INTRODUCTION :

- ☐ Définir les concepts :
 - o Intervention de l'État : c'est quoi ?
 - o Les acteurs économiques : c'est qui ?
- ☐ Problématique :

Quelles peuvent être les conséquences de l'intervention de l'État sur la filière vélo pour les différents acteurs économiques ?
- ☐ Annonce du plan (voir sujet p.3)

1. MESURES POUR PROMOUVOIR LA MOBILITÉ VÉLO :

1.1. Incitation pour les consommateurs à utiliser la mobilité « vélo » :

- __ Coup de pouce vélo (doc.3) : prise en charge par l'État de la remise en état d'un vélo jusqu'à hauteur de 50€
- __ Formations gratuites pour apprendre à circuler en sécurité
- __ Lutte contre le vol avec marquage des vélos et sécurisation des garages vélos près des gares

1.2. Rôle des entreprises dans la mobilité « vélo » :

- __ Forfait mobilité durable de 500€ par les entreprises privées et 200€ par l'État pour les fonctionnaires pour le trajet maison-travail

2. IMPACT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE CES MESURES :

2.1. Impact sur le marché du vélo :

- 3 millions de vélos vendus dont 700 000 vélos « made in France » (doc. 1)
- Croissance des ventes de VAE (vélos à assistance électrique) (doc.1) : 70% passent de la voiture au VAE
- Filière vélo créatrice d'emplois : de 250 à 500 mécaniciens par an

2.2. Renforcement volet environnemental de la RSE des entreprises :

- Développement des pistes cyclables nouvelles et élargissement des voies existantes
- Augmentation des zones à faible émission de gaz

CONCLUSION :

Les salariés et les clients de M. Grangier pourront bénéficier des aides de l'État dans le cadre de la mobilité vélo sur le trajet travail/ domicile.

En tant que gérant d'une entreprise de cycles « made in France » il y a fort à parier que son activité ne peut que se développer. Il pourra mettre en avant l'aspect environnemental et sociétal

afin d'augmenter ses ventes et engendrer peut-être de nouveaux emplois.

Proposition de corrigé